DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON ST-TROPEZ

DOCUMENT AFFICHE DU 5/10/26 **AU** 19/10/26

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 09
Pour	: 09
Contre	:
Abstention	: /

349 - 54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le 16 septembre à 09h30, le syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian Gallo, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 4 septembre 2026.

Etaient présents : Christian Gallo, René Isnard, Rémy Lieutier, Joël Christophe, Bernard Nal, Nicolas Richier,

Était absent : Michel Costanzo, Christian Garcin, Jérôme Samuel,

Etaient excusés et représentés : Christian Troja (Pouvoir donné à Rémy Lieutier), Daniel Robert (Pouvoir donné à Christian Gallo), Jean Noel Nal (Pouvoir donné à Joël Christophe),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Joël Christophe,

Objet : Remboursement des frais avancés par le Directeur de l'ASA dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de rembourser les frais engagés par le Directeur dans le cadre de la reconnaissance du Canal de Ventavon avec partie du personnel de l'ASA dans le but d'inventorier les travaux qui seraient à entreprendre afin de le remettre pour partie en état. Il dresse la liste ci-dessous :

Date	Motif	Montant	Objet
29/05/2026	Le Dropzone	124,50	Repas avec 3 agents suite état des lieux Canal de Ventavon
09/06/2026	Le Dropzone	165,50	Repas avec 4 agents suite état des lieux Canal de Ventavon
18/06/2026	Le Dropzone	150,30	Repas avec 4 agents suite état des lieux Canal de Ventavon
17/09/2026	Le Dropzone	165,50	Repas avec 4 agents suite reconnaissance canal de Ventavon
24/09/2026	Le Dropzone	60,80	Repas avec M. PAROLLA Marco (E++) suite réunion
29/09/2026	Le Dropzone	162,40	Repas avec 4 agents suite travaux sur Ventavon
26/09/2026	Botanic	92,76	Achat sécateurs et gants pour travaux Ventavon
TOTAL		**921,76 €**	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat, à la majorité des membres présents ou représentés :

- Autorise le remboursement des frais engagés par le Directeur pour la somme de neuf cent vingt-et-un €uro et soixante-seize centimes.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Le Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Joël Christophe

Certifiée et rendue exécutoire.
Le Président,
Christian Gallo

Association Syndicale autorisée du CANAL de VENTAVON SAINT-TROPEZ
Le Président